

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	No SD SD-2023-5602
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval, concernant les modalités d'utilisation des lieux et des services offerts pour les années 2024-2025-2026 au montant de 563 982,96 \$ pour l'année 2024, de 580 902,45 \$ pour l'année 2025 et de 598 329,52 \$ pour l'année 2026 et d'approuver l'entente d'aide financière concernant la subvention de fonctionnement au montant de 76 000 \$, et ce, pour l'année 2024	
No dossier(s) interne(s) : M-A.Laforest No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CM souhaitée : 2023-12-05		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Canopée, le réseau des bois de Laval, s'est donné comme mission de travailler à la valorisation des milieux naturels lavallois. Plus précisément, l'organisme Canopée assurera la concertation des organismes, des partenaires et des sentinelles bénévoles concernés par ses activités afin de développer une synergie visant à protéger, conserver, rendre accessibles et mettre en valeur les milieux naturels boisés sur le territoire de Laval au bénéfice de la collectivité. Une entente de 3 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2026) doit être entérinée par les 2 parties. De cette entente, 8 bois sont ciblés, nommés bloc A, où une offre de service concernant la conservation et la mise en valeur serait déployée: 1- Bois Papineau; 2- Bois l'Orée-des-Bois; 3- Bois La Source; 4- Bois Armand-Frappier; 5- Bois de l'Équerre; 6- Bois Ste-Dorothée (*hiver seulement); 7- Forêt du 50e du Centre de la nature; 8- Bois du Souvenir. Quelques autres bois, nommés bloc B, ont aussi été ciblés par l'organisme afin de déployer des efforts au niveau de la conservation et de la surveillance sporadique. Cette entente prévoit aussi le maintien d'un comité de coordination entre la Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval, afin d'offrir à la population une meilleure offre de service et de bien définir les actions à entreprendre sur le terrain concernant la mise en valeur et l'animation des lieux. En plus de cette entente, une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 au montant de 76 000 \$ est prévue afin de permettre à l'organisme de dispenser adéquatement de ses charges autres que celles prévues à cette entente.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Les montants à verser sont de 563 982,96 \$ pour l'année 2024, de 580 902,45 \$ pour l'année 2025 et de 598 329,52 \$ pour l'année 2026, taxes incluses. Les augmentations sont basées sur une indexation annuelle de 3 %. De plus un montant de 76 000,00 \$ pour la subvention de fonctionnement est prévue pour l'année 2024. Le paiement des deux montants pour l'année 2024 sera fait en un seul versement le 15 février. Les montants de l'entente de service pour les années subséquentes seront versés le 15 février de l'année courante. Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget au fonctionnement 2024. Annotation(s) : Nature de la dépense et montants prévus au budget 2024		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Grands parcs et plein air de proximité	No SD SD-2023-5602
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF Conformément au paragraphe 2.1 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), stipulant que les articles 573 et 573.1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat qui est conclu avec un organisme à but non lucratif (OBNL) et dont l'objet est la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3 de l'alinéa 1 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.		
REMARQUE(S) Nom du fournisseur : CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL A/S : Luc Leblanc Adresse : 49, rang de l'Équerre Ville : Laval (Québec) Code postal : H7L 6A3 Virements :		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Canopée, le réseau des bois de Laval, concernant les modalités d'utilisation des lieux et des services offerts pour les années 2024-2025-2026 au montant de 563 982,96 \$ pour l'année 2024, de 580 902,45 \$ pour l'année 2025 et de 598 329,52 \$ pour l'année 2026 ainsi que l'entente d'aide financière concernant la subvention de fonctionnement au montant de 76 000 \$ pour l'année 2024.; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente. (CT:1774896)		
CERTIFICATION Numérotation des finances : 1774896 Coût estimé affectant l'année en cours : CM requis :Oui Annotation(s) Répartition de la dépense nette annuelle : 2024 514 991.61 \$ + 76 000 \$ = 590 991.61 \$ 2025 530 441.36 \$ 2026 546 354.60 \$ Total 1 667 787.57 \$ Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1868 714 1948"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) _____ Trésorier </div> <div data-bbox="909 1868 1429 1948"> 2023-11-27 _____ AN - MS - JR </div> </div>		